

DEPARTEMENT  
DE  
SEINE & MARNE

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NEMOURS

\*\*\*\*\*  
SÉANCE DU 13 février 2025

**N° 25/18**

Code nomenclature 8.8

**CHATEAU-MUSEE-  
CONVENTION DE  
PARTENARIAT**

Effectif légal du Conseil	33
Membres en exercice	33
Majorité absolue	17
<b>Présents</b>	<b>26</b>
<b>Votants</b>	<b>23</b>

DATE DE CONVOCATION  
Le 31 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize février à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de Nemours, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Valérie LACROUTE, Maire.

### Présents

Valérie LACROUTE, Florence MARCANDELLA, Annie DURIEUX, Ziraute BOUHENNICHA, Philippe ROUX, Anne-Isabelle PAROISSIEN, Frédéric BAURY-SAILLY (à partir de 18h 37), Charlotte VAILLOT, Gilles KINDERF, Odile HAVET, Sylvie RADZIMSKI, Paule QUINTON, Noé SULTAN, Sylvie PIROU, Elodie TARIKET, Josselin ADAM, Sophie DELAROCHE, Abderraouf BRAIK, Natacha SERGENT (à partir de 19h07), Anne-Marie MARCHAND, Valérie LAMANDE-ROUET, Philippe MENARD, Ségolène IDOUAOUK, Ahamada MFOIHAYA, Volkan ALGUL, Guillaume CAZAURAN

### Excusés

Bernard COZIC, Nathalie PETITDIDIER-LENOIR, Frédéric BAURY-SAILLY (jusqu'à 18h 37), Nicolas PAOLILLO, Elodie LABE, Daniel HELFRICH, Brice LAMBERT, Natacha SERGENT (jusqu'à 19h 07), Christian BRUNET

### Pouvoirs

Bernard COZIC à Philippe ROUX  
Nathalie PETITDIDIER-LENOIR à Sylvie RADZIMSKI  
Frédéric BAURY-SAILLY à Annie DURIEUX (jusqu'à 18h37)  
Nicolas PAOLILLO à Valérie LACROUTE  
Elodie LABE à Odile HAVET  
Daniel HELFRICH à Paule QUINTON  
Brice LAMBERT à Ziraute BOUHENNICHA  
Natacha SERGENT à Anne-Isabelle PAROISSIEN (jusqu'à 19h07)  
Christian BRUNET à Anne-Marie MARCHAND

Mme Paule QUINTON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

## CHATEAU-MUSEE-CONVENTION DE PARTENARIAT

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu l'exposé de Mme Anne-Isabelle PAROISSIEN, Adjointe déléguée à la culture et au tourisme

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'avis de la commission finances, administration générale, services à la population,
- L'avis de la commission culture, tourisme,

### CONSIDERANT

-Qu'afin de soutenir l'attractivité du Château-Musée auprès des différents publics, le Château-Musée souhaite établir une convention de partenariat avec la *Fondazione Claudia Cardinale*, établie à Nemours. Cette convention permettra d'accueillir des artistes contemporains de renom dans l'oratoire du

Accusé de réception en préfecture  
07/02/2025 13:33:39  
Date de réception préfecture : 25/02/2025

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE

- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Et ont les membres présents signé au registre.  
Pour copie conforme.

Nemours, le 17 février 2025

Le Maire,

  
Valérie LACROUTE

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de NEMOURS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Date de transmission au représentant de l'Etat : 25 février 2025

Date d'affichage : 25 février 2025